

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 04 Avril 2019

Question n°10

Voyages d'Etudes en Suisse sur les biodéchets - remboursement des frais de déplacement

L'an deux mille dix-neuf, le **04 Avril** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 22 Mars 2019.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER, Miche TRITRE, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL

Avient donné procuration : Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à André PICCINELLI.

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Félice ZWINGELSTEIN, Thierry STEINBAUER

Etaient Absents : Eliane FARNY, Didier SANSIG, Francis LIECHTELE, Luc SENGLER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Alphonse M'BOUKOU

Secrétaire de séance : Jérôme FINCK

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	19

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de Convocation : 22 Mars 2019

Date d'affichage :

DELIBERATION

VU le décret du 3 Juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État

Du lundi 11 mars 2019 au jeudi 14 mars 2019 inclus, Gilles Heinrich a participé, pour le compte du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, à un voyage d'Etudes en Suisse sur les biodéchets et la politique Zéro déchets organisé par le réseau CompostPlus dont nous sommes adhérents.

Cette participation à ce voyage d'études a engendré des frais de déplacement exceptionnels pour Gilles Heinrich qu'il convient de lui rembourser.

Il s'agit des frais kilométriques (551 km / véhicule 7 Chevaux) et de la prise en charge des présents remis aux élus locaux suisses.

Ces frais peuvent être pris en charge par le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne au titre de l'exécution d'un mandat spécial (représentation de la collectivité en dehors de notre périmètre géographique).

Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l' élu, doit correspondre à une opération déterminée de façon précise. Dans ce cadre, les frais de déplacement et de séjour sont remboursés dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du [décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État](#).

Ainsi pour un véhicule de 7 CV et pour une distance inférieure à 2000 km, le remboursement est de 0,32 € / km.

Montant des frais kilométriques : $0,32 * 551 = 176,32 \text{ €}$

Montant des présents remis aux élus suisses : **160 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à :

- ✓ A rembourser la somme de **336,32 €** à Gilles Heinrich au titre des frais engagés pour le voyage d'Etudes en Suisse,
- ✓ A procéder au paiement des frais propres à l'organisation sur place du voyage d'Etudes par CompostPlus (hôtel, bus, parking, repas).

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 12 Avril 2019

9 Avril 2019